

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE  
33 avenue du Peuple Belge BP109  
59009 Lille Cedex

ACEA  
28 rue du Carrousel Parc de la Cimaie  
59650 Villeneuve-d Ascq

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : ACEA

Forme Juridique : Société anonyme à conseil  
d'administration

Numéro RCS : 326 637 204

Numéro Gestion : 2007B00456

Adresse : 28 rue du Carrousel Parc de la Cimaie  
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 6324

Date du dépôt : 09/07/2012

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'Assemblée

Date de l'acte : 31/03/2012

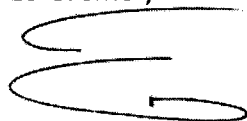
1 - Décision : Renouvellement de mandat d'Administrateur

2 - Décision : Démission d'Administrateur Non renouvelé

---

Délivré à Lille le 16 juillet 2012

Le Greffier,



aCéa

Société anonyme au capital de 300 960 Euros

Siège social : 28 Rue du Carrousel – Parc de la Cimaise

– 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

RCS LILLE B 326 637 204

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE  
DU 31 MARS 2012**

I

Le trente et un mars de l'an deux mille douze , à 11 heures, les actionnaires de la société aCéa, société anonyme au capital de 300 960 € divisé en 20 064 actions de 15 €, se sont réunis à VILLENEUVE D'ASCQ, 28 rue du Carrousel, Parc de la Cimaise , en assemblée générale ordinaire et extraordinaire , sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Christophe SEGARD, Président Directeur Général.

Mme Audrey CRENU-GUGGINO et M. Jean-Philippe VAN DIJK acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M. Cedric TOULEMONDE est désigné comme secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent l'intégralité des actions, soit au moins le quart des actions composant le capital social (ordre du jour ordinaire) qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que M. Thierry LANCESSEUR, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

Le représentant du comité d'entreprise régulièrement convoqué est absent excusé.

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Copies et récépissés postaux de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes titulaire.
2. La feuille de présence signée des membres du bureau.
3. Le rapport de gestion du conseil d'administration.
4. L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 2011.
5. Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
6. Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.
7. Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

JWD

**8 . Le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.**

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

### III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du conseil d'administration ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 et quitus aux administrateurs ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement des mandats d'administrateur de Mesdames Audrey CRENU GUGGINO, Véronique HOTTIN DOUCHET et Monsieur Jean-Philippe VAN DIJK.
- pouvoirs.

Puis, le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration, et donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il ouvre ensuite la discussion.

## Un large débat s'instaure entre les actionnaires.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

## IV

[illegible]

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de trois exercices les mandats de Madame Audrey CRENU GUGGINO , et de Monsieur Jean-Philippe VAN DIJK, administrateurs, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JOHN

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Véronique HOTTIN DOUCHET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et les membres du bureau.

Pour extrait conforme à l'original  
M. Jean-Philippe VAN DIJK  
Directeur général délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. Van Dijk', written in a stylized, cursive manner.